

Développement urbain. Les fonds pleuvent à Agadir

Près de 6,6 MMDH! C'est le budget alloué au programme de développement urbain d'Agadir, lancé mardi par le souverain. La mobilité urbaine et la réalisation de la première ligne de bus à haut niveau de service mobiliseront plus de la moitié du montant dédié sur la période 2020-2024. Détails.



Yassine Saber
y.saber@leseco.ma

Après Tanger, Rabat, Casablanca, Marrakech ou encore Al Hoceïma, c'est au tour d'Agadir de bénéficier de son programme de développement urbain. Attendu par les opérateurs économiques et touristiques depuis une décennie, il se matérialise une première fois par la signature devant le roi Mohammed VI, mardi à la place Al Amal, de la convention-cadre afférente au programme de développement urbain de la ville. L'amorçage de ce programme pour la période 2020-2024 intervient plus de trois mois après le discours royal prononcé le 6 novembre 2019, à l'occasion du 44^e anniversaire de la Marche verte durant lequel le roi a replacé Agadir au centre du royaume. La mise en œuvre de ce programme, qui nécessitera plus de 5,9 MMDH, sera assurée par deux sociétés de développement local. Il s'agit d'«Agadir Souss-Massa Aménagement» et de «Grand Agadir transport et déplacements urbains» (cf. www.leseco.ma).

2,4 MMDH pour décongestionner la ville

Il faut noter que le deuxième axe

-sur les six du programme- accapara la somme la plus grande part du montant dédié à ce plan, soit 2,4 MMDH. Cette somme couvrira la réalisation de la première tranche de la voie de contournement Nord-Est d'une longueur de 25 km, reliant l'aéroport Agadir Al-Massira au port commercial de la ville. Parallèlement, d'autres projets sont prévus, notamment l'aménagement d'ouvrages d'art et de nouvelles entrées (Drarga, Tikiouine, Bensergao et Anza) depuis cette future voie et l'élargissement et la réhabilitation de la voie expresse, en plus de la mise à niveau du réseau routier sur 100 km et la réalisation de 30 giratoires. Parmi les projets structurants programmés dans



La Commune urbaine d'Agadir mobilisera la somme la plus conséquente, à savoir plus de 1,8 MMDH, dans le cadre de ce programme de développement urbain.

le cadre de cet axe figurent la réhabilitation de l'axe routier Est-Ouest sur 5 km et son extension sur 2,5 km, afin qu'il soit relié à la route nationale n°11, la construction de deux parkings souterrains au niveau du parc Al Inbiaât (600 places) et de Souk Al Had (1.000 places), le renforcement du réseau d'éclairage public et l'installation d'un réseau moderne de vidéosurveillance (caméras).

**Mobilisation de fonds :
la commune et la région
en tête de liste**

S'agissant de la mobilisation de fonds, il ressort du cadre de partenariat et de coopération signé devant le roi que 15 parties signataires ont paraphé ce programme: 10 ministères, 3 conseils (région, commune, préfecture), la Wilaya de la région Souss-Massa et la société Al Omrane. Sur ce dernier point, force est de constater que la Commune urbaine d'Agadir mobilisera la somme la plus conséquente, à savoir plus de 1,8 MMDH, dans le cadre de ce programme de développement urbain. Elle est suivie par le Conseil régional Souss-Massa (880 MDH) et le Fonds d'appui des réformes de transport routier urbain et interurbain (738 MDH), qui financera via une ligne de crédit une partie du projet de la



dans le quartier Founty, la réhabilitation de la Kasbah d'Agadir Oufella et de l'ancien bâtiment de Bank Al-Maghrib (ainsi que sa transformation en musée), en plus de la réhabilitation du mur de la commémoration de la reconstruction d'Agadir. À cela s'ajoutent la mise à niveau de plusieurs places publiques et bâtiments, notamment la place de l'hôtel de ville, la place du prince héritier, le théâtre de verdure, ainsi que la réalisation d'un réseau de lecture publique et d'un centre d'épanouissement culturel et artistique.

Deux mécanismes de mise en œuvre

Deux SDL ont été mises en place. Il y a d'abord «Grand Agadir de transport et de mobilité urbaine». Dotée d'un capital de 8 MDH, cette société compte comme actionnaires majoritaires l'Établissement de coopération intercommunale (ECI), le Conseil régional Souss-Massa et trois autres communes (Agadir, Inzegane et Drarga), en plus du ministère de l'Intérieur. Sa principale mission consiste en la mise en œuvre des projets inscrits dans le cadre du Plan des déplacements urbains (PDU) du Grand Agadir dont la première ligne de BHNS. Dans ce sens, l'Établissement de coopération intercommunale (ECI), actionnaire majoritaire détenant 59,96% des actions, a dernièrement cédé une seule action à l'Intérieur, représenté par la Wilaya de la Région Souss-Massa. Cette révision du statut lors de la session extraordinaire de ce mois de janvier intervient près d'une année après sa validation, en session extraordinaire en novembre 2018, par les membres du Conseil régional Souss-Massa. Pour rappel, la région dispose de 39,96% des actions de ladite SDL. S'agissant de la SDL «Agadir Souss-Massa Aménagement», elle se chargera des différents aménagements et de la maîtrise d'ouvrage des projets inscrits dans le cadre du niveau du programme de développement urbain d'Agadir. Les principaux actionnaires sont le Conseil régional Souss-Massa, qui détient 3 MDH du tour de table de ladite société, soit la moitié du capital, et les collectivités locales, à savoir la municipalité d'Agadir, détenant 2,8 MDH du capital. Les autres communes détiennent, elles, des participations minimales. Cette SDL assurera principalement la mise en œuvre de ce programme. ●

première de bus à haut niveau de service (BHNS) d'Agadir. À cela s'ajoutent l'Intérieur, avec 688 MDH, et les autres ministères. Quant à l'axe relatif à la réalisation de la 1^{re} ligne de BHNS, il mobilisera un montant de 1,2 MMDH. Faisant partie du Plan communal de développement (PCD 2010-2016) de l'ancienne équipe dirigeante d'Agadir, le projet de BHNS, notamment la première ligne, sera réalisé sur un linéaire de 15,5 km. Il reliera le port d'Agadir au quartier de Tikiouine et aux zones industrielles avoisinantes, et desservira le quartier administratif de la ville, l'avenue Hassan II, Souk El Had, l'avenue Hassan Ier, le complexe universitaire Ibn Zohr et la Zone industrielle de Tassila. Cette première ligne, qui comptera 35 stations, contribuera aussi à la réalisation de cinq pôles d'échanges.

Le social, une priorité

L'autre axe -non des moindres- concerne le renforcement des infrastructures sociales et l'amélioration de la qualité de vie de la population. Le montant qui sera injecté dans ce volet avoisine 875 MDH. Il sera consacré à la réalisation des équipements sociaux de base et au parachèvement de la mise à niveau des quartiers sous-équipés, notamment les quartiers d'Anza Al Oulya, les piémonts, Bensergao, Aghroud et Tikiouine. Notons aussi que plusieurs actions sont prévues au titre de cet axe, concernant les secteurs de la jeunesse et des sports, à travers la réalisation d'infrastructures sportives (piscines, salles omnisports, ter-

rains de proximité), de la santé (hôpital psychiatrique, centre de diagnostic de la tuberculose et maladies respiratoires, centre de kinésithérapie, espaces sanitaires pour les jeunes...). À cela s'ajoutent la réhabilitation des centres commerciaux (souks de proximité) et des restaurants du port, la réalisation de 4 écoles primaires et 4 lycées, ainsi que la mise à niveau d'autres établissements scolaires.

Le tourisme, le grand bénéficiaire

La zone touristique et balnéaire n'est pas en reste. La mise à niveau de cette zone, délabrée depuis plusieurs années, mobilisera 460 MDH pour le renforcement de l'attractivité de cette zone. Dans ce sens, plusieurs projets sont programmés, notamment la réhabilitation de la corniche, la réalisation de la liaison transversale de la ville à la zone côtière, la réalisation de deux musées (celui de Timitar et celui de la culture amazighe), la réhabilitation de la Vallée des oiseaux, la rénovation du mobilier urbain et la création de quatre pôles thématiques au niveau de la corniche (commercial, ludique, culturel et sportif). Le cinquième programme lié à l'activité touristique concerne la préservation de l'environnement et l'aménagement des espaces verts de la ville. Il nécessitera 348 MDH. Il concernera la création du parc Al Inbiâat (25 ha), le parc de Tikiouine (28 ha), la restructuration et la mise à niveau du parc Ibn Zaidoun et du jardin d'Olhaou, outre la réhabilitation de plusieurs jardins et places publiques et la moder-

nisation du mobilier urbain. Cet axe inclut aussi la réutilisation des eaux usées épurées pour l'arrosage des espaces verts et des parcours de golf au Grand Agadir. Avec 12 millions de m³ par an d'eaux usées, soit 25% de la consommation annuelle d'eau potable du Grand Agadir, la station d'épuration du Grand Agadir M'zar dispose d'une capacité de traitement journalière de l'ordre de 30.000 m³. Ce volume d'eau épurée est suffisant, selon les études effectuées par la RAMSA, pour satisfaire les besoins en irrigation des espaces verts et des golfs du Grand Agadir. La superficie qui sera irriguée est estimée, au total, à 600 ha dont 492 ha constitués de parcours golfique. Le dernier axe de ce programme de développement urbain est relatif à la promotion de la chose religieuse et à la protection et la valorisation du patrimoine de la ville à hauteur de 663 MDH. Cet axe comporte la réalisation d'un complexe religieux, administratif et culturel



La mise à niveau de la zone touristique et balnéaire, délabrée depuis plusieurs années, mobilisera 460 MDH.